

Le budget—M. McCain

tiraient les autres provinces de leurs abondantes ressources naturelles que par la voie des paiements de péréquation. Mais le gouvernement du Canada exige maintenant sa part et défie les provinces.

Suggérer un pourcentage des profits pour calculer les redevances tirées des ressources naturelles cette idée semble nouvelle pour le gouvernement. Au cours des années 50, le Nouveau-Brunswick avait adopté dans un but spécial, une telle mesure qu'avait accepté le gouvernement du Canada dans l'espoir qu'elle favoriserait le développement de cette province. Le gouvernement de cette province avait accepté de ne pas percevoir de redevances obligatoires ou en cents par livre dans le cas d'une ressource naturelle mais de ne demander des redevances que lorsque les compagnies minières accusaient un surplus en vertu des lois fiscales fédérales. Cela remonte aux années 50. Mais le gouvernement semble surpris qu'on propose de calculer les redevances payables à une province à partir d'un pourcentage des profits.

Cette optique suivie à l'heure actuelle par d'autres provinces a été exagérée. C'est uniquement à cet égard que je suis d'accord avec le ministre des Finances. Des sommes excessives ont été recueillies au niveau provincial. Mais la solution ne consiste pas à se rabattre sur dix provinces parce que deux ou trois d'entre elles ne se conforment pas aux directives du gouvernement. Elle consiste à les rassembler pour négocier une entente saine et raisonnable avec les provinces qui sont sorties des normes fédérales.

Les taxes excessives imposées par diverses provinces du Canada ont entraîné une recrudescence de prospection des ressources minérales au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Il semblerait que la prospection de pétrole en mer se soit essentiellement concentrée sur la région atlantique en raison de la conjoncture économique instable à laquelle est soumise l'exploitation des ressources pétrolières dans le reste du Canada. On s'en est remis au bon sens économique pour juger que la région atlantique constituait une base d'exploration et d'exploitation intéressante. Cette situation est aussi certainement valable en ce qui concerne les métaux.

Si le gouvernement applique à l'ensemble du Canada la loi de l'impôt sur le revenu proposée dans le budget que nous étudions, il n'infligera pas seulement un châtement à une ou deux provinces avec lesquelles il était en conflit, mais il étendra la punition aux autres provinces. Ce n'est pas une bonne façon de gouverner. Dans la région atlantique, nous nous inquiétons de cette modification d'un principe de base, le refus de faire entrer les redevances dans le calcul des dépenses d'exploitation des sociétés. Ce n'est pas juste. Ce n'est pas bien. C'est une infraction aux privilèges constitutionnels alloués à chaque province depuis la confédération. Le gouvernement se propose-t-il de remanier la constitution par le biais du budget?

Une voix: Oui!

M. McCain: Les députés d'en face savent à quels problèmes ils se heurteraient s'ils essayaient de modifier le texte de la constitution par une mesure législative. Essaieraient-ils d'y parvenir au moyen d'un budget qui est fatalement adopté à un moment donné, quelle que soit l'opinion de l'opposition ou des provinces? Si c'est le cas, c'est une honte et cela va à l'encontre de l'intérêt de la nation. Mais ils n'ont que faire, monsieur l'Orateur, de ce qui se passe ou de ce que peuvent penser les autres tant que ceux qui détiennent le pouvoir à Ottawa peuvent en faire à leur tête quelles que soient les conséquences pour nous tous.

On a beaucoup parlé de la responsabilité fiscale du gouvernement fédéral. Le gouvernement s'est montré

inquiet de la montée du coût des biens et des services. J'estime que les budgets présentés par le gouvernement sont en contradiction flagrante avec l'inquiétude affichée.

Pour l'année financière 1973-1974, il fallait 23,726 millions de dollars, selon les chiffres indiqués par le ministre des Finances dans le discours du budget. Pour l'année financière 1974-1975, il en faut 30,175 millions. Pour 1975-1976, on prévoit au moins 34,900 millions de dollars. En 36 mois, le gouvernement a augmenté de 50 p. 100 ses dépenses et les impôts perçus. En vertu de quelles normes pourrait-on demander à un secteur de la société de limiter ses dépenses, quand le gouvernement lui-même donne l'exemple en dépensant à un rythme supérieur à celui de l'inflation actuelle?

Prenons un exemple des effets de la politique fédérale. Il y a au pays pénurie de produits nécessaires à l'agriculture, notamment de produits chimiques. Au cours des derniers mois, un directeur d'une des compagnies en cause est venu me voir pour me dire que sa compagnie à elle seule pourrait mettre fin à l'une des pénuries actuelles, mais qu'elle ne le ferait pas maintenant, car si elle investissait au taux d'intérêt actuel, il se pourrait fort bien que des prix cessent d'être concurrentiels à cause des seuls intérêts à payer. Tel est, au Canada l'effet des taux d'intérêt élevés les possibilités en matière d'expansion, d'emploi, de l'agriculture et de l'industrie des produits chimiques.

● (2140)

Ce budget et cette politique visant à imposer des taux d'intérêt élevés étouffent l'économie et il faut changer cela. Le budget est plein de contradictions et on est porté à mettre en doute la sincérité d'un gouvernement qui tolère une telle situation. Le budget est plein de contradictions à l'égard des petites entreprises. Il ne s'y intéresse pas réellement. Le ministre va changer la Banque d'expansion industrielle et va faire, dit-il, beaucoup pour les petites entreprises. Mais lorsqu'on considère les taux d'intérêt, le coût de la main-d'œuvre, le prix des matières premières et les frais d'inventaire qui tous ont énormément augmenté depuis cinq ans et si, comme les députés à notre gauche, nous estimons qu'elles ont fait des profits excessifs et qu'il faut donc également les imposer, j'estime que c'est enfermer dans un carcan la petite entreprise qui, pour le moment, ne semble pas vouée à un avenir très prometteur.

J'admets, madame l'Orateur, que les petits industriels ont eu droit à des abattements fiscaux, mais j'estime qu'ils ont maintenant besoin comme n'importe quel contribuable du pays, d'une exemption, serait-elle même de l'ordre de \$30,000, pourvu qu'elle soit réinvestie dans l'entreprise. La petite entreprise est gravement touchée et il est grand temps que le gouvernement se montre plus réaliste et cela pour le bénéfice tant de la petite entreprise que des provinces et de toute la population.

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, j'ai prêté une oreille très attentive lundi soir dernier au budget présenté par le ministre des Finances (M. Turner) et ce serait malhonnête de ma part de ne pas féliciter le ministre pour son long résumé historique des conditions économiques à l'échelle nationale et internationale. Il est sûr que le but avoué du budget, soit de faire face aux problèmes économiques sérieux du pays, est valable, mais reste à voir si les mesures prises nous permettront de l'atteindre.

J'espère que les députés ne presseront pas le bouton d'alarme trop tôt ou trop tard, le cas échéant, de peur qu'au lieu de l'inflation, du recul, d'une croissance lente et d'au-